

## Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 16 novembre 2018

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

\_

## Produits bio : le Gouvernement mobilisé aux côtés des élus locaux et des acteurs de la restauration collective

\_

Didier GUILLAUME, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, salue l'étude présentée ce matin par l'Agence Bio relative à la place des produits bio dans la restauration collective.

Cette étude souligne à juste titre la nécessité d'accompagner et d'encourager le développement de la part des produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective. Celle-ci concerne des équipements aussi divers que des établissements scolaires, des hôpitaux, des restaurants universitaires ...

Les chiffres de l'Agence Bio sont éloquents : les Français souhaitent trouver davantage de produits bio dans les restaurants collectifs où ils ne représentent aujourd'hui que 3 % des produits utilisés, mais aussi dans la restauration commerciale où le ratio est encore plus faible.

Le Gouvernement et le Parlement sont pleinement mobilisés pour répondre à leur attente. L'article 24 de la Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGalim), promulguée le 1<sup>er</sup> novembre dernier, dispose qu'au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022, une part au moins égale, en valeur, à 20 % de produits bio, ou issus d'une ferme en conversion, sera comprise dans les repas servis dans les restaurants collectifs.

Cette volonté doit également se traduire sur tous les territoires. Le Gouvernement salue la forte mobilisation de tous les acteurs locaux en la matière. L'enquête menée par l'institut CSA auprès d'échantillons représentatifs d'élus locaux, mais aussi de cuisiniers et de responsables des achats, montre en effet que l'attente des Français est prise en compte. En effet, 42 % des élus locaux affirment qu'il s'agit d'une préoccupation forte de leurs concitoyens. Ils sont d'ailleurs 84 % à avoir commencé à introduire dans la restauration collective des produits bio très majoritairement d'origine française (76 %), voire même locale (48 %).

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; <u>cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr</u> Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; <u>ministere.presse@agriculture.gouv.fr</u>

Par ailleurs, le ministre de l'Agriculture tient à assurer qu'il a parfaitement entendu les attentes exprimées par les élus locaux dans l'étude Agence Bio/CSA et leur besoin d'accompagnement technique pour trouver des solutions pratiques, notamment pour limiter la question des surcoûts par la réduction du gaspillage alimentaire et la formation des personnels des établissements de restauration.

Didier GUILLAUME indique : « des solutions concrètes existent, nous les avons d'ailleurs développées lorsque j'étais Président du Conseil Départemental de la Drôme. Il s'agit notamment de plateformes permettant de mettre en relation élus, responsables de cantines et agriculteurs, mais aussi d'outils pour mieux utiliser la commande publique. Mon ministère est pleinement mobilisé sur le sujet pour accompagner les filières bio et les collectivités ».